



Orange France : quel représentant ?

Par **jope004**, le **14/04/2011** à **00:38**

Bonjour à tous,

Je suis en train de remplir le CERFA 12285 pour saisir le juge de proximité pour faire avancer un litige avec Orange.

Page 2 je ne sais pas quoi mettre dans "Représenté par ;". Orange France a son siège à Arcueil et les courriers que je reçois sont signés du directeur du service client qui a son adresse à Bordeaux.

La notice du cerfa n'est pas explicite sur ce sujet.

Par **fra**, le **14/04/2011** à **14:59**

Bonjour,

Ne mettez rien car Orange est une entité et vous ne pouvez pas connaître la personne habilitée à la représenter, ici.

Je n'imagine pas que ceci puisse avoir une conséquence vis à vis de votre demande